

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

**COMITE SYNDICAL
REUNION DU 11 AVRIL 2025**

**Délibération n° 25-06 Vote du compte administratif 2024 et du compte de gestion 2024 du
syndicat mixte**

VU les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
VU l'article L 5722-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
VU l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte
dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »
VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août
2017 portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de
l'aéroport Saint-Etienne Loire »

Le Comité syndical se réunit à l'effet d'approuver le compte administratif du syndicat mixte et
d'examiner le compte de gestion de l'année écoulée.

Présents :

Madame Nadia SEMACHE

Messieurs Christophe BAZILE – Jean-Yves BONNEFOY – Pierrick COURBON – Sylvain DARDOUILLER – François
DRIOL – Gérard DUBOIS – Guy FRANCON – Jérémie LACROIX – Pierre LARDON – Pierre VERICEL

Pouvoirs :

Madame Sylvie BONNET donne pouvoir à Sylvain DARDOUILLER

Madame Irène BREUIL donne pouvoir à Pierre LARDON

Monsieur Jordan DA SILVA donne pouvoir à Jean-Yves BONNEFOY

Monsieur Luc FRANCOIS donne pouvoir à François DRIOL

Monsieur Eric LARDON donne pouvoir à Christophe BAZILE

Monsieur Yves PARTRAT donne pouvoir à Jérémie LACROIX

Monsieur Gaël PERDRIAU donne pouvoir à François DRIOL

Monsieur Philippe VALENTIN donne pouvoir à Pierre LARDON

Excusés :

Monsieur Daniel VILLAREALE

Le conseil syndical a été convoqué le 4 avril 2025

VOTE A LA MAJORITE ABSOLUE
DES VOIX EXPRIMEES

Les tableaux suivants visent à présenter le compte administratif 2024.

SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE

Fonctionnement

Dépenses	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
Chap.67- Participation au déficit de l'aéroport	1 300 000,00	520 000,00	0,00
Chap.011- Charges à caractère général	27 000,00	2 849,86	0,00
<i>* Assurances</i>	7 000,00	2 849,86	0,00
<i>* dépenses diverses (insertions, études, ...)</i>	20 000,00	0,00	0,00
Chap.66- Intérêts	60 000,00	51 692,36	0,00
Chap 012 - Charges de personnel	10 000,00	7 608,43	0,00
<i>mise à disposition du personnel</i>	10 000,00	7 608,43	0,00
Chap 67- Charges exceptionnelles	890 000,00	0,00	0,00
<i>Subvention exceptionnele d'équipement</i>	890 000,00	0,00	0,00
Chap.022- Dépenses imprévues	170 573,60	0,00	0,00
Chap.023- Virement à la section d'investissement	965 300,00	0,00	0,00
Total	3 422 873,60	582 150,65	0,00

Recettes	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
Chap.74- Participations (contributions des partena	1 443 000,00	1 443 000,00	0,00
<i>* Département de la Loire</i>	620 490,00	620 490,00	0,00
<i>* Saint-Etienne Métropole</i>	440 115,00	440 115,00	0,00
<i>* CCI LYON METROPOLE Saint Etienne Roanne</i>	216 450,00	216 450,00	0,00
<i>* Loire Forez agglomération</i>	101 010,00	101 010,00	0,00
<i>* CC de Forez Est</i>	64 935,00	64 935,00	0,00
Chap.75- Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
Chap.002- Résultat de fonctionnement reporté	1 979 873,60	0,00	0,00
Total	3 422 873,60	1 443 000,00	0,00

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

Résultat de fonctionnement antérieur :	+ 1 979 873,60 €
Résultat de fonctionnement 2024 (excédent) :	+ 860 849,35 €
Résultat de fonctionnement cumulé :	+ 2 840 722,95 €

Investissement

Dépenses	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
Chap.16- emprunt et dettes assimilées	298 000,00	296 564,12	0,00
Amortissement de l'emprunt	298 000,00	296 564,12	0,00
Chap.27-Autres immobilisation financières	600 000,00	0,00	0,00
Chap.020- Dépenses imprévues	67 300,00	0,00	0,00
Chap.001- Solde exécution de la section d'investissement reporté	292 757,60	0,00	0,00
Total	1 258 057,60	296 564,12	0,00

Recettes	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
1068- Excédents de fonctionnement capitalisés	292 757,60	292 757,60	0,00
Chap.021- Virement de la section d'exploitation	965 300,00	0,00	0,00
Total	1 258 057,60	292 757,60	0,00

Solde d'exécution antérieur :	- 292 757,60 €
Résultat d'exécution d'investissement 2024 :	- 3 806,52 €
Solde d'exécution de la section d'investissement cumulé :	- 296 564,12 €

Ainsi le résultat de clôture est constitué :

- d'un excédent de fonctionnement de :	2 840 722,95 €
- d'un déficit d'investissement de :	- 296 564,12 €
	2 544 158,83 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- **approuve le compte de gestion présenté par le Comptable Public pour l'exercice 2024,**

Nombre de conseillers en exercice : 21 représentant 100 % des voix Nombre de votants : 20 représentant 96.25% des voix Suffrages exprimés : 20 Vote POUR : 20 représentant 96.25% des voix Vote CONTRE : 0 Abstentions : 0

- **approuve le compte administratif 2024 conforme au compte de gestion qui fait apparaître les résultats suivants :**

	RÉSULTAT		RESTES À RÉALISER	
	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes
Investissement	296 564.12		0.00	0.00
Fonctionnement		2 840 722,95	0.00	0.00
TOTAL	296 564.12	2 840 722.95	0.00	0.00

Nombre de conseillers en exercice : 21 représentant 100 % des voix
Nombre de votants : 20 représentant 96.25% des voix
Suffrages exprimés : 20
Vote POUR : 19 représentant 90.875% des voix
Vote CONTRE : 1 représentant 5.375% des voix
Abstentions : 0)

- **affecte les résultats comme suit :**

- Reporter à la section de fonctionnement la somme de 2 544 158.83€ (article 002)
- Reporter le déficit d'investissement de – 296 564.12€ (article 001)
- Affecter à la section d'investissement la somme de 296 564.12€ (article 1068) pour la couverture du besoin de financement.

Nombre de conseillers en exercice : 21 représentant 100 % des voix
Nombre de votants : 20 représentant 96.25% des voix
Suffrages exprimés : 20
Vote POUR : 20 représentant 96.25% des voix
Vote CONTRE : 0
Abstentions : 0

A Andrézieux Bouthéon, le 11 avril 2025

Pour le Président du Syndicat Mixte de
l'Aéroport de Saint-Etienne Loire, empêché,

François DRIOL
Vice-Président